



Comité d'Indre et Loire de Tennis de Table

Maison des sports de Touraine 37210 Parçay-Meslay

URSSAF: 3702037392141

SIREN: 340 257 476

NAF: 9312Z

Tél : 06 27 73 39 22

E-mail : comite.tt37@wanadoo.fr

www.comite37tt.com

Site :



Parçay-Meslay, le 3 novembre 2025

FICHE D'INSCRIPTION SPORT EN ENTREPRISE CORPO Saison 2025-26

A RETOURNER pour le 23 novembre 2025 au CILTT : comite.tt37@wanadoo.fr (+ en MP Julie CHEVALIER whatsapp) :

- ☐ copie de la présente fiche d'inscription remplie
- ☐ attestation d'emploi 2025-2026 ou autre statut assimilé corpo pour chaque joueur à qualifier CORPO (PJ en fin de document / version excel possible)
- ☐ règlement CHAMPIONNAT PAR EQUIPE uniquement par virement CILTT (accompagné de la liste des joueurs qu'il recouvre)
- ☐ règlement INDIVIDUELS CORPO uniquement par virement CILTT (accompagné de la liste des joueurs qu'il recouvre)

I. CHAMPIONNAT PAR EQUIPES DEPARTEMENTAL (+titres régionaux)

PERSONNE RESPONSABLE DE L' ENGAGEMENT :

AU NOM DE **L'ENTREPRISE** (nom+adresse) :
.....
.....
.....

Besoin d'une attestation de paiement ? (entourez) oui ☒ non ☒

Merci de renseigner ci-dessous les possibilités des clubs des joueurs corpo déjà licenciés de mise à disposition de leur salle pour les événements corpo (*championnat par équipes et autres*).

Nom / adresse / disponibilité de la salle :

CLUB : n° 04 37 0..... DISPOS :

CLUB : n° 04 37 0..... DISPOS :

CLUB : n° 04 37 0..... DISPOS :

Observations :

DATES DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL : 05 déc., 16 janvier, 13 février et 27 mars **ET ?**

Finale régionale le **13 juin** à Issoudun

Le règlement du championnat départemental suivra.

ATTENTION, les titres régionaux ne seront accessibles **qu'aux joueurs licenciés FFTT, compétition**. De plus, un droit d'engagement sera à prévoir (montant à venir) par l'équipe départementale qualifiée aux titres régionaux pour la ligue (voir règlement sportif en PJ).

ENGAGEMENT DE équipes en **division 1** (unique cette année) réparties ainsi :

N° D'ÉQUIPE	CAPITAINE CORRESPONDANT TÉLÉPHONE MAIL	JOUEURS	mail	CLUB D'ORIGINE ou statut corpo	Classe ment	TARIF 5€ licencié FFTT ou 25€ licencié corpo 37
					TOTAL	

Soit€ d'engagement d'équipes à régler par virement au CILTT d'ici le 24 novembre.

II. LES INDIVIDUELS CORPO

- Les individuels départementaux se dérouleront le **7 décembre** à LOCHES.
- Les individuels régionaux le **28 février** dans le 18. ATTENTION, l'échelon régional n'est accessible **qu'aux joueurs licenciés FFTT, compétition**.
- Un Open national CORPO se tiendra les **16 et 17 mai** à Mer (réservé **aux joueurs licenciés FFTT, compétition**).

TARIF par journée : 8€

Les inscriptions seront à réaliser et régler individuellement sur HELLOASSO **d'ici le 24 novembre**, fin des inscriptions. Le lien vous sera transmis dans les jours qui viennent sur whatsapp.

III. Extrait du CR d'octobre 2025 de la COMMISSION RÉGIONALE « SPORT DANS L'ENTREPRISE »

Organisation de la saison avec dates et lieux des compétitions régionales

- Date limite du retour des résultats des championnats individuels départementaux le 02 février 2026
- Championnats Individuels Régionaux le samedi 28 Février 2026 à ??? (18).
- Open National CORPO les 16 et 17 Mai 2026 sans doute à MER (41).
- Finale régionale par équipes le samedi 13 Juin 2026 à ISSOUDUN (36).

Attestations d'emploi

Les attestations d'emploi sont à transmettre pour le **01 décembre 2025** à Michel CASY.

ATTENTION : SANS CETTE ATTESTATION vous ne pourrez jouer en corpo.

Règlements

Individuels Régionaux

Vétérans 1 Hommes : 24	Vétérans 2 Hommes : 16	Vétérans Dames : 16
500-999 Dames : 16	1000-1299 Dames : 16	TC Dames : 16
500-999 Hommes : 24	1000-1299 Hommes : 16	TC Hommes : 24
Doubles Dames : 8	Doubles Hommes : 32	

Ce sont les points de la phase aller qui comptent. On a droit à 2 simples et 1 double par joueur.

Finale régionale par équipes : le 13 juin 2026

- Ce sera à Issoudun et le juge-arbitre sera Michel CASY.
- Début à 14h pour tous sauf si dans une division il y a 3 équipes, dans ce cas pour ne pas finir trop tard, il y a un tour le matin à 10h.
- Si le 1^{er} ne peut pas venir, le 2^e est qualifié, sinon on se met d'accord pour savoir qui viendra à la place.

Challenge du meilleur club de la Ligue

Il est calculé en fonction de critères déjà utilisés : en fonction du nombre des licences, des participants aux individuels départementaux et régionaux, aux finales par équipes et des titres gagnés.

IV. Pièces jointes

1) Attestation d'emploi pour les salariés et attestation pour les autres formes d'affiliation corpo

Document OBLIGATOIRE, nécessaire à la qualification corpo des joueurs par le comité (la version numérique est disponible sur demande).

COMMISSION SPORT DANS L'ENTREPRISE

Fédération Française de Tennis de Table
3, Rue Dieudonné Costes - B.P. 40348
75625 PARIS Cédex 13
Tél. 01 53 94 50 15

SAISON 2025/2026
IMPRIMÉ N° III
C.S.F. 4.4.1.5

A envoyer à la Ligue ou au Comité Départemental

I - ATTESTATION D'EMPLOI POUR LES SALARIÉS

ASSOCIATION : _____ N° Affiliation : _____

(Document à remplir par le responsable de l'Association et à faire valider par le Service du Personnel de l'Entreprise).

Je soussigné _____ - Fonction dans l'entreprise _____

Raison sociale de l'entreprise _____

certifie que les personnes (nombre en lettres) désignées ci-dessous ont un emploi (minimum mi-temps) dans l'entreprise

N°	NOM - Prénom	Numéro Licence	Club civil Nom	Points Numéro	CR	Catégorie (S, V1, ...)	Sexe	Date de Naissance
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								

Mettre le cachet de l'entreprise et signature _____ Fait à _____ le _____

AU VERSO : ATTESTATION POUR LES CONJOINTS, LES RETRAITÉS, LES DESCENDANTS, LES CONCUBINS, PACSÉS ET EXTERIEURS

II - ATTESTATION POUR LES CONJOINTS, LES RETRAITÉS, LES DESCENDANTS, LES CONCUBINS ET PACSÉS 1026
IMPRIMÉ N° III
C.S.F. 4.4.1.5

Le club demande, en outre, le bénéfice de la qualification corporative pour les personnes suivantes :
conjoint, descendants, retraités, concubins, pacsés et extérieurs) et joint à cet effet les justificatifs prévus au règlement

ASSOCIATION : _____

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS - Articles 27.2 ; 27.3 ; 27.4, 27.5 et 27.7

N° : _____

Qualité : Conjoint = CJ - Retraité : R - Concubin : CC - Pacsés : P - Descendant : D (- de 25 ans au 1er janvier de la saison en cours)

N°	NOM - Prénom	Qualité	Numéro Licence	CLUB CIVIL NOM	Points Numéro	CR	Catégorie (S, V1, ...)	Sexe	Date de Naissance
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

III - ATTESTATION POUR LES JOUEURS EXTERIEURS

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS - Article 27.7 - Extérieur : E (maximum 2 joueurs si 1 équipe inscrite sinon 1 joueur par équipe inscrite)

N°	NOM - Prénom	Qualité	Numéro Licence	CLUB CIVIL NOM	Points Numéro	CR	Catégorie (S, V1, ...)	Date de Naissance
1		E						
2		E						
3		E						

N° 1 : CR ou points 1ère année en tant qu'extérieur _____ Nom et adresse de l'Entreprise : _____

N° 2 : CR ou points 1ère année en tant qu'extérieur _____ Nom et adresse de l'Entreprise : _____

N° 3 : CR ou points 1ère année en tant qu'extérieur _____ Nom et adresse de l'Entreprise : _____

A ENVOYER A LA LIGUE OU AU COMITE DÉPARTEMENTAL

Fait à _____ le _____

2) Règlement sportif des titres régionaux par équipes CORPO



Vivez au cœur du ping !

TITRES RÉGIONAUX PAR ÉQUIPES CORPORATIFS

RÈGLEMENT SPORTIF

Article 1 – CONDITION DE PARTICIPATION

Pour participer aux finales régionales par équipes, les joueurs(es) doivent être licenciés(es) et avoir la qualification corporative, ils doivent aussi avoir participé à leur championnat départemental par équipes (au moins 1 rencontre).

Article 2 – FINALES RÉGIONALES

Les finales régionales sont organisées par la commission régionale « Sport dans l'Entreprise » de la ligue du Centre – Val de Loire.

Elle délègue tout ou partie de cette organisation aux commissions départementales CORPOS selon une rotation départementale (en boucle : 18-28-36-37-41-45).

La date de la compétition est fixée en début de saison sur le calendrier des épreuves de la ligue.

La commission régionale fixe, chaque saison le nombre d'équipes qualifiées pour cette épreuve en se basant sur le championnat départemental de chaque comité.

Article 3 – LES ÉQUIPES

Les équipes participantes doivent être championne de leur département ou éventuellement vice-championne au cas où l'équipe championne ne pourrait pas participer.

Si aucune des deux équipes ne peut venir, pour qu'une autre équipe puisse les remplacer, il faudra l'accord de la commission.

Chaque équipe doit être composée de 3 joueurs au minimum et de 5 joueurs au maximum. Pour le double, des joueurs ne disputant pas les simples peuvent participer.



Article 4 – DROIT D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement, fixés par la commission régionale, reviennent en totalité à la ligue du centre. Elle fixera également le montant de la somme reversée à l'organisateur pour le pot de l'amitié de fin de rencontres. Tous les droits d'engagement sont prélevés directement sur le compte club. Les engagements donnent droit, à la fin des compétitions au pot de l'amitié prévu par l'organisateur de cette épreuve.

Article 5 – JUGE-ARBITRE

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre désigné par le comité du département où est organisé ce championnat régional.

Article 6 – TIRAGE AU SORT

Il est effectué lors de la commission régionale, suivant le niveau de chaque département.

En D1, il y a actuellement le 18, le 36, le 37, le 41 et le 45

En D2, le 18, le 36, le 41 et le 45.

En D3, le 18, le 36, le 41 et le 45.

Article 7 – DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Le département organisateur est obligé de présenter une équipe dans les divisions jouées dans son département sous peine d'amende.

En D1, si les 4 équipes sont présentes, il y a 2 demi-finales puis la finale et en même temps la place 3/4. Dans ce cas les équipes seront convoquées à 13H30 pour un début à 14H00.

Si une équipe est absente, il sera fait une poule de 3.

Dans ce cas 2 équipes seront convoquées à 9H30 pour un début à 10H00.

Ceci afin de ne pas finir trop tard.

En D2 et D3, si les 4 équipes sont présentes, il y a 2 demi-finales puis la finale et en même temps la place 3/4. Dans ce cas les équipes seront convoquées à 13H30 pour un début à 14H00.

Si une équipe est absente, il sera fait une poule de 3.

Dans ce cas 2 équipes seront convoquées à 9H30 pour un début à 10H00.

40 rue du Général Leclerc 41300 Salbris - 02 54 96 14 28 - liguecentre.tt@wanadoo.fr - liguecentrett.com





Dans toutes les divisions, si 2 équipes sont absentes, la finale sera jouée directement et les 2 équipes seront convoquées à 14H00 pour un début à 14H30.

Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnantes).

Article 7 – REGLEMENT FINANCIER AUTRE QUE DROITS D'ENGAGEMENT

Les frais de déplacement sont à la charge des joueurs.

40 rue du Général Leclerc 41300 Salbris - 02 54 96 14 28 - liguecentre.tt@wanadoo.fr - liguecentrett.com



3) Règlement sportif des titres régionaux INDIVIDUELS corpo



Vivez au cœur du ping !

TITRES RÉGIONAUX INDIVIDUELS CORPORATIFS RÈGLEMENT SPORTIF

Article 1 – CONDITION DE PARTICIPATION

Pour participer aux championnats régionaux, les joueurs(es) doivent avoir la licence dirigeant ou compétition et la qualification corporative.

Article 2 – CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Les épreuves sont organisées par la commission régionale « Sport dans l'Entreprise » de la ligue du Centre – Val de Loire.

Elle délègue tout ou partie de cette organisation aux commissions départementales corpos selon une rotation départementale (en boucle : 18 – 28 – 36 – 37 – 41 – 45).

Les épreuves sont ouvertes uniquement aux joueurs(es) remplissant les conditions suivantes :

- a) Être dans les 100 premiers numérotés messieurs et dames des deux derniers classements officiels de la saison en cours (qualifiés d'office au championnat de France)
- b) Qualifiés des championnats départementaux (ayant obligatoirement disputés l'épreuve concernée)

La commission régionale fixe, chaque saison, le nombre de qualifiés par département en se basant sur le nombre de joueurs ayant participé à l'épreuve départementale.

La date de la compétition est fixée en début de saison sur le calendrier des épreuves de la ligue.

Article 3 – ÉPREUVES DISPUTÉES A L'ÉCHELON RÉGIONAL

· Simples Messieurs Toutes Séries : 24 qualifiées

· Simples Vétérans Messieurs :

1^{ère} catégorie de 40 ans à 59 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours : 24 qualifiés

40 rue du Général Leclerc 41300 Salbris - 02 54 96 14 28 - liguecentre.tt@wanadoo.fr - liguecentrett.com





2^{ème} catégorie à partir de 60 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours : 16 qualifiés

- Simples Dames Toutes Séries : 16 qualifiées
 - Simples Vétérans Dames : 16 qualifiées
 - Simples Messieurs de 500 à 999 points® : 24 qualifiés
 - Simples Messieurs de 1000 à 1299 points® : 24 qualifiés
 - Simples Dames de 500 à 999 points® : 16 qualifiées
 - Simples Dames de 1000 à 1299 points® : 16 qualifiées
- ® Les points pris en compte seront ceux que les joueurs auront lors de l'épreuve départementale
- Doubles Messieurs : 32 qualifiés
 - Doubles Dames : 8 qualifiées

LES CHAMPIONNATS DE France CORPO AYANT ÉTÉ MIS EN SOMMEIL PAR LA FFTT, LES TABLEAUX NE SONT PLUS QUALIFICATIFS

Les épreuves de simples seront constituées en poule de 3 ou 4 joueurs(es).
Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Toutes les parties se déroulent au meilleur des cinq manches (3 manches gagnantes)

Les paires de doubles doivent être constituées par des joueurs(es) d'un même département sauf si le nombre de qualifiés est impair ou avec l'accord des organisateurs.

40 rue du Général Leclerc 41300 Salbris - 02 54 96 14 28 - liguecentre.tt@wanadoo.fr - liguecentrett.com

